

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le 24 mai 2018 à 20h30.

8 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. LANDUREAU, A. DEQUENNE, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

3 Absents excusés : A. COUZON, S. WEAVER, L-C. BELLEMENT.

1 Procuration : D. DAVAILLON-GILLARD.

2 Absents non excusés : M. BASSET, F. ROBLAIN.

**- GEMAPI - Adhésion de la CDC au Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Indre**

Bien que la Communauté de Communes a accepté d'adhérer à la création du Syndicat Mixte du bassin versant de l'Indre, chaque commune doit donner son avis, même si le dernier mot revient au Préfet. Le Conseil Municipal, à 4 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, accepte cette décision.

**- Aménagement du Champ de Foire**

Ce projet présenté en 2015 dans le cadre de l'opération « Cœur de Village » et dans le Contrat de Ruralité de la Région en 2017, consiste à redonner un bel aspect à cet endroit situé à l'entrée du village, mais aussi à encadrer le stationnement souvent anarchique dû à sa proximité avec l'école et le marché dominical. Le Champ de Foire étant situé dans un site protégé, la Région impose d'avoir recours à un architecte paysager. Le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 2 abstentions, autorise et charge le Maire de lancer une consultation pour un architecte paysager.

**- Travaux Rue du Lavoir**

Vu l'état de délabrement de cette rue avec des trottoirs dégradés et problèmes récurrents d'évacuation d'eaux pluviales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de VERNAT de 42.765,25 € HT, sollicite une subvention DETR et autorise le Maire à emprunter 50.000 €.

**- Canalisation de Villegours**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de SAS LETOURNEUR de 116.770,15 € HT pour renouveler la canalisation de distribution d'eau potable de Pont à Villegours et sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et une auprès du SDIS pour déplacer la borne incendie.

**- Centre Socio Culturel**

Suite à la demande de la commune de Saint-Genou de lui confectionner les repas de ses élèves (environ 45) et au vu de la vétusté du matériel existant et son emplacement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis d'Axima de 12.000 € HT pour la fourniture et l'installation d'une chambre froide positive et une négative. Des subventions sont sollicitées auprès de divers organismes.

**- Subventions**

- Amicale des Pêcheurs 360 €, vote : 9 pour ;
- Gymnastique Volontaire 500 €, vote : 9 pour ;
- Prosipal 1.000 €, vote : 5 pour, 1 contre, 3 abstentions ;
- Le Moulin à Paroles 1.100 €, vote : 6 pour, 3 abstentions ;
- Parents d'élèves RPI Palluau - Villegouin 500 €, vote : 9 pour ;
- Comité des Fêtes 1.200 €, vote : 9 pour ;
- Téléthon 250 €, vote : 8 pour et 1 abstention ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 100 € par enfant de Palluau pour le voyage scolaire de 3 jours à Lurais organisé par l'école de Villegouin.

Le Maire,  
Marc ROUFFY